Négociations 2021-2025



Demandes syndicales

Enjeux syndicaux

Secteur des clauses communes

Enjeu : Assurer la pérennité du régime d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction

• Régime de retraite :

0,15\$ par année pour les 4 années de la convention collective.

Explication : Compte tenu que l'augmentation dans le passé n'était pas à la hauteur des augmentations de salaires.

• Régime d'assurance :

0,40\$ la première année;

0,30\$ la deuxième année;

0,20\$ la troisième année;

0,20\$ la quatrième année.

Explication : Étant donné le sous financement actuel du régime d'assurance.

Autres demandes

- Revoir la liste des arbitres de grief et la liste des personnes aptes à siéger au Comité de résolution des conflits de compétences.
- Permettre aux métiers qui le désirent de déposer leurs modifications de cotisations salariales au régime de retraite à la table du tronc commun.
- Création d'un groupe de travail afin de développer les modalités et les paramètres de la mise en place d'un crédit d'heures retraite pour les travailleurs en invalidité.
- Art. 6.01,(IC-I, GCV) Sécurité syndicale: biffer « son numéro d'assurance sociale »
- Art 10.01 2g) (IC-I) Grief soumis à l'arbitrage obligatoire : Modifier cet article